

N° dossier CREIF :

Demande d'aide financière
Fiche descriptive action
année 2023

Attribué :
€

(remplir une fiche distincte par action présentée)

1 – Association

Dénomination : Sigle :

Adresse siège social:

Comité / Association départemental(e) :
ou CID d'appartenance

2 – L'action que vous présentez concerne (mettez une seule croix) :

- Aide au développement de la pratique en faveur des jeunes
- Aide au développement de la pratique féminine
- Aide au développement du sport-santé (cancer du sein, ...)
- Aide au développement de la pratique de l'escrime artistique et nouvelles pratiques
- Aide au développement de la pratique de l'escrime handisport
- Formations des équipes dirigeantes
- Formation « un club, un animateur, un éducateur 1 »

Avis du Comité départemental / Association départementale :

Tous les dossiers sont à envoyer au CREIF ET au Comité Départemental / Association Départementale pour avis

CREIF / reçu le :

Date limite de réception des dossiers de demandes au CREIF : 2 décembre 2023

Partie réservée au CREIF :

1 – Action retenue : OUI NON (motif du rejet) :

2 – Catégorie de l'action retenue :

3 – Niveau d'intérêt de l'action présentée pour la pratique de l'escrime en IDF : 1 2 3

4 – Décision de financement de l'action présentée :

Coût total de l'action présentée	Aide versée par le CREIF

Observations / divers

Date de la commission : Signature,

3 – Décrivez PRÉCISÉMENT l’ACTION menée en 2023, au profit de la pratique de l’escrime en Ile-de-France, **pour laquelle vous sollicitez une aide financière** du CREIF.

(joindre en annexe tous les documents utiles concernant cette action) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4 - Date ou période de réalisation de l’action décrite ci-dessus en 2023 :

.....

5 – Financement de l’action pour laquelle vous demandez une aide du CREIF :

(cliquer 2 fois dans le tableau pour une saisie informatique)

Coût total de l'action	Part de l'association	Subvention déjà obtenue (à préciser)	Aide financière demandée au CREIF
	-		-

6 – Liste des justificatifs (factures 2023) joints à ce dossier :

(cliquer 2 fois dans le tableau pour une saisie informatique) – le total doit être égal au montant de l’action

Noms des fournisseurs	Dates des factures / devis	Montants TTC (comptant pour la demande uniquement)
COUT TOTAL DE L'ACTION =		-

7 – Pièces jointes :

Nombre de factures : Nombre de devis : Nombre de justificatifs de paiement :

8 – A remplir par le Président/ la Présidente :

Je soussigné(e) m'engage :

- à transmettre le dossier complet au CREIF et à mon département d'appartenance, au plus tard le 2 décembre 2023,
- à fournir les factures 2023 correspondantes à l'action décrite,
- à fournir les factures 2023 correspondantes aux devis éventuels, au plus tard le 31 janvier 2024,
- à fournir les justificatifs de paiement de TOUTES les factures au plus tard le 31 janvier 2024 (pas de factures acquittées).
- Je comprends que si ces engagements ne sont pas respectés, le dossier ne sera pas examiné et sera rejeté.
- J'atteste prendre une licence FFE pour chacun des adhérents du club.

Date : *Signature du Président(e),* *Cachet de l'association*

*_**

9 – Avez-vous rempli le formulaire en ligne ? oui non

Si « non », veuillez remplir les informations ci-dessous :

9-1 – Correspondant (pour le suivi du dossier):

Nom Prénom :
 ☎ (portable) :
 Adresse mail :@.....
 N° club (8 chiffres):

9-2 – Licences:

Nombre de licenciés	au 31 aout 2023	
	au 31 aout 2022	
	au 31 aout 2021	

	au 31 aout 2023	au 31 aout 2022	au 31 aout 2021
Nombre de licenciés FFE escrime Handi			
Nombre de licenciés FFE escrime artistique			
Nombre de licenciés FFE nouvelles pratiques (à préciser)			

*_**